

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger
Mise à jour : 02.06.2025
Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Flammkraft - Intensiv Gelreiniger
Identifiant unique de formulation : JOM0-109Y-100N-1JW0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

Secteurs d'utilisation [SU]

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

FLAMMKRAFT GMBH

Rue : Amelsbürener Straße 201

Code postal/Lieu : 48163 Münster

Téléphone : 02501 205998660

Contact pour informations : info@flammkraft.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

02501 205998660 während der normalen Öffnungszeiten.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1A ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger
Mise à jour : 02.06.2025
Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

ALKYLPOLYGLYCOSIDE C8-10 ; N°CAS : 68515-73-1

Mentions de danger

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient ORANGER DOUX, EXTRAITS. Peut produire une réaction allergique.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

Fermetures à l'épreuve des enfants (EN 862/ISO8317).

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33-XXXX ; N°CE : 215-181-3; N°CAS : 1310-58-3

Poids :	10 - < 25 %
---------	-------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger

Mise à jour : 02.06.2025

Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] :	Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302
Limites de concentrations spécifiques :	Skin Corr. 1A ; H314: C ≥ 5 % • Eye Dam. 1 ; H318: C ≥ 2 % • Skin Corr. 1B ; H314: C ≥ 2 % • Skin Corr. 1C ; H314: C ≥ 2 % • Eye Irrit. 2 ; H319: C ≥ 0,5 % • Skin Irrit. 2 ; H315: C ≥ 0,5 %

ALKYLPOLYGLYCOSIDE C8-10 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488530-36-XXXX ; N°CE : 500-220-1 ; N°CAS : 68515-73-1

Poids :	1 - < 3 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Eye Dam. 1 ; H318

ORANGER DOUX, EXTRAITS ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493353-35-XXXX ; N°CE : 232-433-8 ; N°CAS : 8028-48-6

Poids :	0,5 - < 1 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Autres composants

Une partie de l'extrait d'écorce d'orange: (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529223-47-XXXX ; N°CE : 227-813-5 ; N°CAS : 5989-27-5

Poids :	0,5 - < 1 %
---------	-------------

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut produire une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger
Mise à jour : 02.06.2025
Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone , Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction forme des solutions alcalines corrosives - Risque de chute! L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger
Mise à jour : 02.06.2025
Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker ensemble avec : Acide . Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel .

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TAGS 510) : 8B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 1 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 1 mg/m³

ALKYLPOLYGLYCOSIDE C8-10 ; N°CAS : 68515-73-1

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 124 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 357000 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 35,7 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 420 mg/m³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger

Mise à jour : 02.06.2025

Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 595000 mg/kg p.c. /jour

ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur limite : 92,9 µg/cm²

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 7,78 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 4,44 mg/kg p.c.

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 4,44 mg/kg p.c.

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur limite : 185,8 µg/cm²

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 31,1 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 8,89 mg/kg

PNEC

ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 ; N°CAS : 68515-73-1

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Valeur limite : 0,176 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)

Valeur limite : 0,27 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Valeur limite : 0,0176 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Valeur limite : 1,516 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger

Mise à jour : 02.06.2025

Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Valeur limite :	0,152 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur limite :	0,654 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire)
Valeur limite :	111,11 mg/kg denrées alimentaires
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	560 mg/l
ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	5,4 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur limite :	5,77 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,54 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	1,3 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	0,13 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur limite :	0,261 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	2,1 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger
Mise à jour : 02.06.2025
Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide

Couleur : incolore

Odeur

fruité , douceâtre

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)	<=	- 10	°C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	100	°C	
Point éclair :			négligeable		DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation :			négligeable		
Inflammabilité :			non inflammable		
Limite inférieure d'explosivité :			négligeable		
Limite supérieure d'explosivité :			négligeable		
Pression de la vapeur :	(20 °C)	<	2,3	hPa	Calculé
Densité :	(20 °C)	env.	1,1	g/cm ³	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		miscible à l'eau		
pH :	(20 °C)		14		
Temps d'écoulement :	(20 °C)		négligeable		DIN gobelet 4 mm
Viscosité cinématique :	(20 °C)		250 - 600	mm ² /s	
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		non déterminé		
Teneur en COV maximale (CE) :			0,5	Pds %	
Teneur en COV maximale (Suisse) :			0,5	Pds %	
Teneur en COV imposable (Suisse) :			0,5	Pds %	

9.2 Autres informations

Ce produit n'est pas soumis à l'obligation fiscale de COV selon VOCV (<= 3 % COV).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger
Mise à jour : 02.06.2025
Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec: Acide
Peut être corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc) .

10.4 Conditions à éviter

50 - Ne pas mélanger avec acides.

10.5 Matières incompatibles

Métal, non noble

10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrogène
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	365 mg/kg
Méthode :	OCDE 425

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger

Mise à jour : 02.06.2025

Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Dose efficace : > 20 mg/l

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)

Résultat : Provoque de graves brûlures

Méthode : OCDE 431

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6)

Résultat : Irritant

Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux

Méthode : OCDE 405

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée (ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6)

Espèce : Souris

Résultat : Sensibilisants.

Méthode : OCDE 429

Estimation/classification

EUH208 - Contient ORANGER DOUX, EXTRAITS. Peut produire une réaction allergique.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Mutogénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger

Mise à jour : 02.06.2025

Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres effets néfastes

Aucune

Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité algue (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité algue (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 80 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 ; N°CAS : 68515-73-1)
Espèce : Danio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 3,2 mg/l
Temps d'exposition : 28 D
Méthode : OCDE 204

Toxicité aquatique algue (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 ; N°CAS : 68515-73-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202
Paramètre : NOELR (ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : 0,48 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202
Paramètre : EL50 (ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger

Mise à jour : 02.06.2025

Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : 1,1 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC (ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 ; N°CAS : 68515-73-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 1 mg/l
Temps d'exposition : 21 D
Méthode : OCDE 202
Paramètre : LOEC (ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 ; N°CAS : 68515-73-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 2 mg/l
Temps d'exposition : 21 D

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 ; N°CAS : 68515-73-1)
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 27,22 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : DIN 38412 / partie 9
Paramètre : NOELR (ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6)
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 50 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : EL50 (ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6)
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 150 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 ; N°CAS : 68515-73-1)
Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 560 mg/l
Temps d'exposition : 6 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Ne contient pas des ROX selon la formulation L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger

Mise à jour : 02.06.2025

Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradation

Paramètre :	Diminution du COD (ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 ; N°CAS : 68515-73-1)
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	= 100 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301E
Paramètre :	Biodégradation (ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6)
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	>= 60 %
Durée du test :	28 D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre :	Facteur de bioconcentration (FBC) (ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6)
	Facteur de bioconcentration (FBC)
Valeur :	261 - 395
Paramètre :	Log K _{OW} (ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6)
Valeur :	2,78 - 4,88

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger
Mise à jour : 02.06.2025
Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

07 06 01* (Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses)
20 01 29* (Détergents contenant des substances dangereuses)

Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat (Eau (avec détergent)). Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1814

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

Transport maritime (IMDG)

POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C5
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction en tunnel : E
Dispositions particulières : LQ 11 · E 2
Étiquette de danger :



8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Dispositions particulières : LQ 11 · E 2 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 18 - Alcolis

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger
Mise à jour : 02.06.2025
Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Étiquette de danger :



8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) :

8

Dispositions particulières :

E 0

Étiquette de danger :



8

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques

< 5 % agents de surface anioniques

< 5 % hydrocarbures aliphatiques

parfums (Limonene)

Directives nationales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger

Mise à jour : 02.06.2025

Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS

ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages

ECHA : Substances pré-enregistrées

ECHA : Substances enregistrées

Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs

ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques

GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays

UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORME RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Flammkraft - Intensiv Gelreiniger
Mise à jour : 02.06.2025
Date d'édition : 02.06.2025

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil
I-> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Évaluation :

Met. Corr. 1 : Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4 (Le test a été réalisé avec une formulation analogue.)

Toxicité aiguë (par voie orale) : Méthode de calcul.

Skin Corr. 1A : Méthode de calcul.

Eye Dam. 1 : Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.